

L'emprise croissante des aires urbaines en Bourgogne

La Bourgogne, souvent qualifiée de rurale, voit le poids et l'influence de ses grandes villes croître rapidement. En trente ans, les aires urbaines sont plus nombreuses, plus étendues et plus peuplées.

L'urbanisation a gagné du terrain et surtout,

les grandes villes ont accru leur influence sur les communes environnantes.

Les trajets domicile-travail des actifs se sont fortement intensifiés et orientés principalement vers les pôles d'emploi importants que constituent ces villes.

L'extension des aires urbaines s'explique selon le cas par le dynamisme du pôle urbain ou par des disparitions d'emplois dans des communes proches.

En Bourgogne, comme presque partout ailleurs en France et dans le monde, les villes façonnent aujourd'hui le territoire. La mesure de l'évolution des aires urbaines depuis 30 ans permet d'analyser l'ampleur des mouvements d'urbanisation et de périurbanisation.

Depuis 1968, le nombre d'aires urbaines a augmenté. Actuellement, la Bourgogne compte 15 aires urbaines (16 si l'on compte celle de Lons-le-Saunier qui déborde un peu en Bourgogne) contre 13 en 1968. Leur poids a crû de manière considérable, tant en surface qu'en nombre d'habitants. Les aires urbaines occupent aujourd'hui cinq à six fois plus d'espace qu'il y a trente ans : leur étendue représente 26 % du territoire bourguignon en 1999 contre 5 % en 1968. Leur poids démographique s'est également accru durant cette période : les aires urbaines abritent 61 % de la population régionale contre 39 % en 1968.

Pourtant, la Bourgogne garde encore un caractère rural marqué. Le poids des aires urbaines est moins élevé dans la région qu'au plan national où elles représentent 32 % de la superficie et 77 % des habitants.

La superficie des aires urbaines bourguignonnes multipliée par 5 en 30 ans

Année	Superficie des aires urbaines		Nombre de communes appartenant à une aire urbaine	Résidents dans une aire urbaine	
	km ²	% superficie régionale		Habitants	% population régionale
1968	1 459	4,6	92	587 047	39,1
1975	2 740	8,7	191	717 882	45,7
1982	4 023	12,7	310	799 713	50,1
1990	5 902	18,7	451	900 169	55,9
1999	8 292	26,3	622	986 856	61,3

Source : INSEE - Recensements de la population de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

Définition

L'Insee a défini à partir des résultats du recensement de la population de 1999 une nomenclature spatiale.

Les aires urbaines sont constituées d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine. Elles englobent la traditionnelle agglomération fondée sur la seule continuité du bâti auquel est adjointe une couronne périurbaine basée sur les migrations domicile-travail des actifs.

Un pôle urbain est un ensemble de communes présentant une continuité du bâti et comptant plus de 2 000 habitants et plus de 5 000 emplois.

Une couronne périurbaine est un ensemble de communes qui envoient travailler dans l'ensemble de l'aire au moins 40 % de leurs actifs résidents.

L'influence des grandes villes s'exerce de plus en plus loin

L'importance croissante des aires urbaines est due à deux phénomènes.

Le cœur des aires urbaines (dénommé pôle urbain) où l'habitat est dense et où se concentrent de nombreux emplois, s'est développé. Près de 563 500 Bourguignons résidaient dans un pôle urbain en 1968 contre 668 800 en 1999. Jusqu'à la fin des années 70, cette croissance a été alimentée par l'exode rural et un solde naturel positif. Actuellement, les migrations y sont défavorables, les personnes quittant la ville centre et sa périphérie proche étant plus nombreuses que celles qui s'y installent. Ce cœur urbanisé occupe également un territoire plus vaste : de 1968 à 1990, sa superficie a progressé de 26 %. Ce cœur conserve un poids démographique et surtout économique prépondérant avec 42 % de la population régionale et 57 % des emplois.

En se développant, les pôles urbains ont aussi élargi leur influence économique : les actifs qui y travaillent résident de plus en plus loin. La

couronne périurbaine, zone d'influence du cœur des aires urbaines, s'est largement étendue : sa superficie a été multipliée par 14 et son poids démographique atteint désormais 20 % de la population régionale contre à peine 2 % en 1968. L'emploi est géographiquement plus concentré, ce qui entraîne une intensification des trajets domicile-travail.

Toutes les aires urbaines de 1999 ont connu une extension de 1968 à 1999, mais dans des proportions différentes. L'aire urbaine de Beaune s'est le plus étendue : sa superficie a été multipliée par dix. Les aires d'Autun, Nevers, Chalon et Mâcon se sont également nettement agrandies : elles sont huit fois plus vastes. En revanche, celle de Montceau-les-Mines a connu une extension plus réduite, sa superficie a augmenté d'un tiers.

Les étapes de l'extension

Certaines aires urbaines peuvent voir leur étendue diminuer au cours de certaines périodes. Celle de Louhans est, par exemple, passée de trois communes en 1968 à une commune en 1975. La tendance générale est

toutefois à l'extension progressive des aires urbaines de sorte qu'il est possible d'analyser cette évolution au cours du temps par une démarche rétrospective (voir encadré méthodologique).

Entre 1968 et 1975, l'urbanisation gagne du terrain avec la construction de grands ensembles en proche périphérie des villes. Ce nouveau territoire urbain est très dynamique démographiquement du fait de l'installation de nouveaux habitants, mais aussi de l'excès des naissances sur les décès. Il conservera cette vigueur démographique jusque dans les années 90, date à laquelle l'excédent migratoire s'amenuisera notamment avec les politiques de réaménagement de certains quartiers. Sur les trente dernières années, la croissance de la population dépasse les 2 % annuels.

Les aires urbaines vont ensuite gagner des territoires moins denses où s'installent des actifs à la recherche d'espace et de verdure. Les communes concernées sont d'abord assez proches et il s'y développe d'importants programmes de construction de maisons individuelles ou de lotissement. La croissance de la population y est globalement forte, mais repose

Les aires urbaines gagnent du territoire à la croissance démographique de plus en plus faible

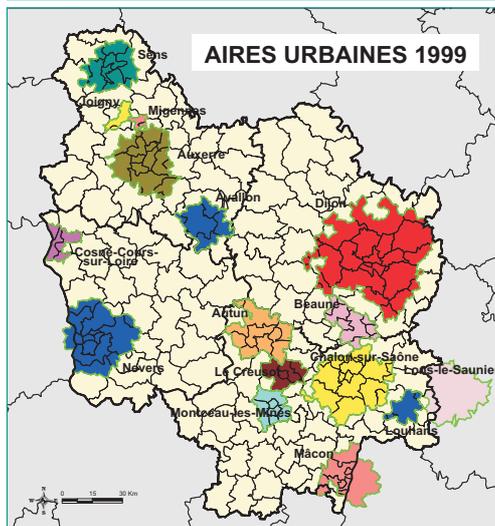
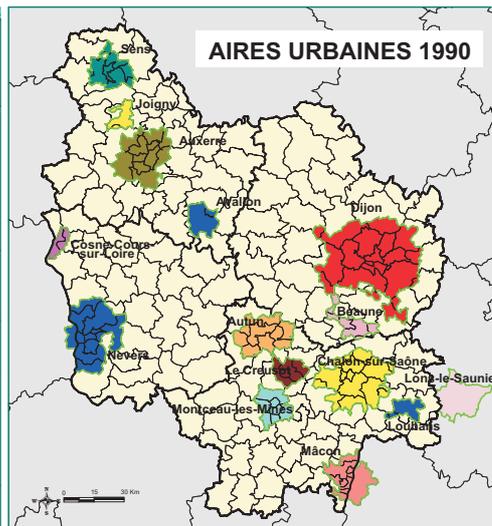
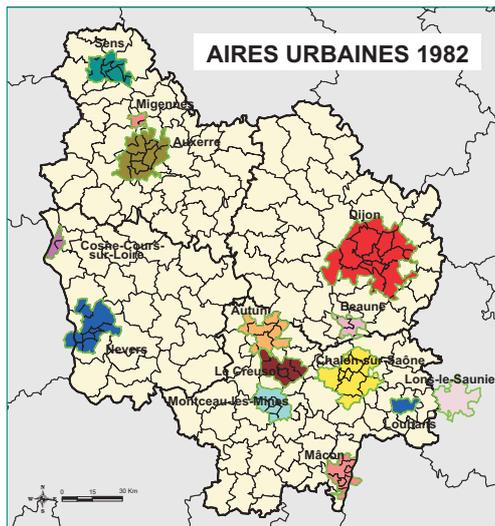
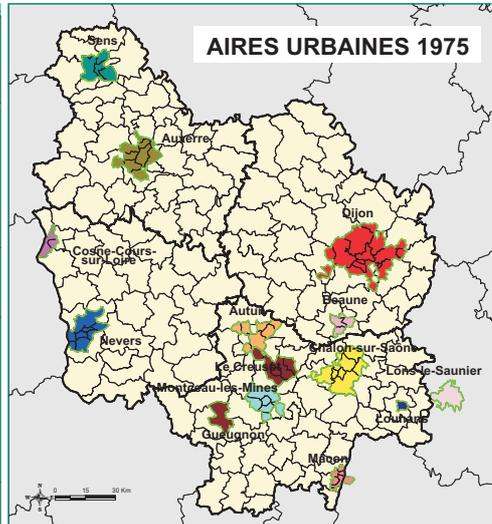
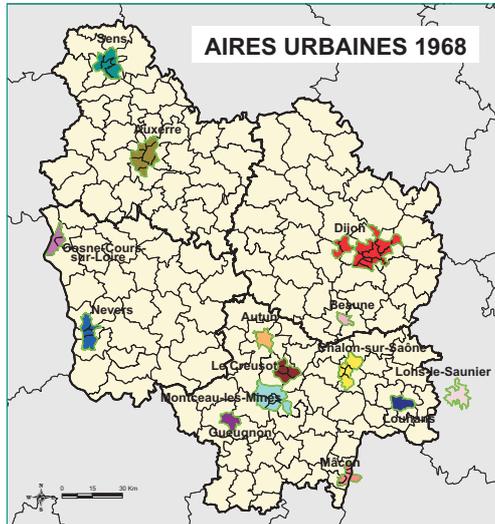
Aires urbaines en Bourgogne en 1999*	Population en 1999	Densité en 1999	De 1968 à 1999		
			Taux de variation annuel moyen de la population		
			global	dû au solde naturel	dû au solde migratoire
Aires urbaines en 1968	675 542	471	+ 1,53	+ 2,5	- 1,0
<i>dont ville centre</i>	469 395	996	- 0,02	+ 0,6	- 0,7
Extension de 1968 à 1975	100 824	76	+ 2,06	+ 0,4	+ 1,7
Extension de 1975 à 1982	67 850	47	+ 1,25	+ 0,2	+ 1,1
Extension de 1982 à 1990	69 719	43	+ 0,54	0,0	+ 0,5
Extension de 1990 à 1999	72 921	30	+ 0,23	- 0,2	+ 0,4
Ensemble des aires urbaines en Bourgogne	986 856	119	+ 0,57	+ 0,5	+ 0,1

* Les communes présentes dans une aire urbaine bourguignonne en 1999 sont ventilées selon leur date d'entrée dans l'aire urbaine.

Source : INSEE - Recensements de la population de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

Grille de lecture : parmi les communes appartenant à une aire urbaine bourguignonne en 1999, celles qui sont entrées dans l'aire urbaine entre 1975 et 1982 (extension de 1975 à 1982), comptent au total 67 850 habitants en 1999 et leur population a crû en moyenne chaque année de 1,25 % entre 1968 et 1999.

Les aires urbaines à chaque recensement depuis 1968



Ces cartes décrivent l'évolution de chacune des aires urbaines bourguignonnes depuis 1968. L'aire urbaine de Lons-le-Saunier y figure car elle est en partie bourguignonne en 1999.

-  Limites des aires urbaines
-  Limite de canton
-  Limite des départements de Bourgogne

Source : Insee - Recensements de la population de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

© INSEE 2003 - IGN

uniquement sur un solde migratoire positif, car l'excédent naturel est relativement faible : les familles qui s'y installent sont déjà constituées. La densité de population y est peu élevée (impression de campagne) et les emplois relativement peu nombreux.

L'extension urbaine va ensuite concerner des territoires plus éloignés encore du pôle et moins dynamiques démographiquement. Les excédents migratoires y sont de plus faible ampleur, d'autant que la perte de population des villes centre s'atténue du fait de programmes de réhabilitation d'habitats anciens.

Un développement contrasté des aires urbaines

Les aires urbaines bourguignonnes n'ont pas toutes connu la même expansion.

Six aires urbaines ont suivi le modèle classique de l'étalement urbain : Dijon, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Auxerre, Sens et Beaune. Leur territoire s'est étendu et elles ont en moyenne gagné de 0,6 à 1,1 % d'habitants par an de 1968 à 1999. Le dynamisme économique du pôle lui a permis d'accroître son influence sur un territoire toujours vaste.

Dans cinq aires urbaines, le nombre d'habitants a peu varié : Nevers, Autun, Avallon, Cosne-Cours-sur-Loire

et Louhans. Elles perdent même chacune des habitants depuis 1990 (annuellement entre - 0,1 % et - 0,7 %). Elles continuent pourtant de s'étendre, mais en gagnant des communes globalement en déclin démographique et économique. En allant travailler dans l'aire urbaine, les actifs de ces communes les font progressivement "basculer" dans l'aire urbaine dès lors que le seuil des 40 % d'actifs travaillant hors de leur commune est atteint.

Enfin, quatre aires urbaines ne s'étendent plus ou peu territorialement. C'est le cas de Migennes et Joigny, dont les possibilités d'extension sont limitées puisque situées entre les aires de Sens et d'Auxerre, de Montceau-les-Mines qui a arrêté son extension en 1990. L'aire du Creusot est également concernée : son extension continue mais est limitée, en raison certainement de sa position géographique proche de trois autres aires urbaines

(Autun, Montceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône). Ces quatre aires urbaines ont cependant des profils démographiques très différents. Les aires de Montceau-les-Mines et du Creusot perdent des habitants depuis 1982 (respectivement - 0,9 % et - 0,8 % par an en moyenne). Sur la même période, celle de Joigny en gagne (+ 0,4 %), alors que le nombre d'habitants est relativement stable dans celle de Migennes.

A l'avenir, les aires urbaines pourraient encore s'étendre sur des communes limitrophes, en général peu peuplées et jusqu'alors rurales où il suffit de quelques actifs allant travailler dans l'aire urbaine pour intégrer la commune dans celle-ci. Ce mouvement sera encore plus marqué si de nouvelles infrastructures de transport encore plus facilitantes voient le jour. Des aires urbaines pourraient également se rejoindre.

■ David Brion

Méthodologie

Les 15 aires urbaines à pôle bourguignon sont celles de Dijon, Chalon-sur-Saône, Nevers, Mâcon, Auxerre, Sens, Montceau-les-Mines, Le Creusot, Beaune, Autun, Avallon, Cosne-Cours-sur-Loire, Louhans, Migennes, Joigny. Depuis 1999, l'aire de Lons-le-Saunier s'étend à quelques communes bourguignonnes.

Démarche rétrospective

Certaines aires urbaines sont apparues ou ont disparu entre 1968 et 1999, suivant que le seuil des 5 000 emplois pour le pôle a été atteint ou non. Dans la démarche rétrospective, on part des aires urbaines en 1999 et on remonte dans le temps en considérant que le seuil d'emploi du pôle a toujours été atteint, de façon à conserver une observation suffisamment longue des différentes zones composant les aires urbaines. L'ensemble des communes présentes dans l'aire en 1999 et absentes en 1990 sera désigné par l'*extension de 1990 à 1999* et ainsi de suite jusqu'à l'*extension de 1968 à 1975*. Le dernier noyau est dénommé *aire en 1968*.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **8 aires urbaines en Bourgogne - Une approche du phénomène urbain** - INSEE Bourgogne Dimensions Dossier n°33 - décembre 2002.
- **Zoom sur 8 aires urbaines de Bourgogne** - INSEE Bourgogne Dimensions n°99 - janvier 2003.
- **L'espace à dominante rurale bourguignon : vers une stabilisation de la population et des emplois** - INSEE Bourgogne Dimensions n°98 - janvier 2003.
- **Les trajets domicile-travail : de plus en plus de Bourguignons travaillent loin de chez eux** - INSEE Bourgogne Dimensions n°83 - juillet 2001.
- **Les grandes villes françaises étendent leur influence** - INSEE Première n°766 - avril 2001.

Les INSEE Première, les INSEE Bourgogne Dimensions et les notes de conjoncture figurent dès parution sur le site internet de l'INSEE : www.insee.fr.

INSEE - BOURGOGNE

2, rue Hoche - BP 1509
21035 Dijon Cedex
Tél : 03 80 40 67 67
Fax : 03 80 40 68 00

Directrice de la publication : Véronique Moyne
Chef du Service Études et Diffusion :
Christian Bonsacquet

Rédactrice en chef : Christine Ricci

Maquette PAO : Sylvie Renaud

Abonnement :

8 numéros par an + Bilan économique
et social annuel : 22 euros abonnement France
27 euros abonnement étranger
2,20 euros le numéro

Impression : AZ Média - Chenôve

Dépôt légal : à parution

ISSN 1246-483 X

Code Sage D0310416

© INSEE 2003